

MODALITÉS

Inscription

Les inscriptions se feront **EN LIGNE**, sur votre espace personnel sur le site www.fleuriaye-equitation.com pour les anciens cavaliers et au bureau pour les nouveaux.



En payant votre acompte en ligne, vous acceptez la mise en place des prélèvements sur votre compte. (Merci de télécharger (onglet téléchargement), compléter et signer l'autorisation de prélèvement et nous la retourner par mail à fleuriaye@gmail.com accompagné de votre RIB) **ATTENTION CHANGEMENT DE COMPTE, OBLIGATION DE NOUS RETOURNER LES MANDATS SEPA SIGNÉS.**

Calendrier des cours

L'année équestre comporte 34 heures et se déroule sur 10 mois de septembre à fin juin.

Début des séances à partir du 9 Septembre 2024, fin des cours le 5 juillet 2025 au plus tard.
Vacances de la Toussaint : suspension des cours sur les deux semaines (du 21/10 au 03/11/2025)
Vacances de Noël : suspension des cours sur les deux semaines (du 23/12/2024 au 05/01/2025)
Vacances de février : suspension des cours sur les deux semaines (du 09/02 au 23/02/2025)
Vacances de printemps : suspension des cours sur les deux semaines (du 7/04 au 20/04/2024)
Suspension d'un jour de cours dans l'année qui vous sera transmis 1 mois avant.

Séances non effectuées et modalités de rattrapage

LE FORFAIT ANNUEL EST DÛ. En cas d'arrêt de l'activité, il n'y aura **AUCUN REMBOURSEMENT, sauf sur certificat médical précisant l'incapacité à pratiquer l'équitation au minimum 1 mois.**

LES PRELEVEMENTS MENSUELS RESTENT DÛS. En cas d'impayé, quel que soit le motif, nous transmettrons directement à notre service contentieux votre dossier afin de recouvrer les sommes dues.

En cas d'absence à un cours vous avez la possibilité de rattraper le cours sur un autre créneau (à demander à votre moniteur ou voir créneau disponible en ligne sur votre espace personnel sur www.fleuriaye-equitation.com)
Attention, les rattrapages sont possibles dans la limite de 8 cours sur l'année, sous condition de vous être désinscrits en ligne sur votre espace personnel sur www.fleuriaye-equitation.com ou d'avoir été informé de l'absence 24 h à l'avance minimum par écrit.

Licence + Certificat médical

Pour tous les cavaliers, la licence FFE est obligatoire, ainsi qu'un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'équitation, y compris en compétition (formulaire à télécharger sur votre espace cavalier FFE ou renouvellement de questionnaire).

La licence comprend une assurance dans la limite des conditions fixées par cette dernière comme affichées dans votre club house. Il vous appartient de les lire et par votre inscription vous reconnaissez en avoir pris connaissance et faire votre affaire personnelle des éventuels compléments d'assurances que vous jugerez utiles.

Modalités de paiement

> Paiement comptant :

Un seul paiement : bénéficiez d'une remise avantage, montant total précisé sur la fiche tarifs. (En ligne sur votre espace personnel sur www.fleuriaye-equitation.com) ou par chèque s'il s'agit d'une nouvelle inscription.

> Paiement par prélèvement :

D'octobre à juin, un prélèvement mensuel sera effectué suivant la grille de tarif, et suivant le montant indiqué sur votre facture. Merci de déposer votre RIB et de compléter l'autorisation de prélèvement que vous retrouvez dans votre espace personnel à votre nom ou celui du tiers payant.

Le règlement de la licence se fait au moment de l'inscription et vient s'ajouter à celui de l'acompte demandé.